

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Réunion du 15 février 2024****CA 2024 - 05 : Budget primitif principal 2024**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni le jeudi 15 février 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. Christophe LE DORVEN

M. Francis PECQUENARD

M. Marc GUERRINI

M. Didier GARNIER

M. Stéphane LEMOINE

Mme Evelyne DELAPLACE

M. Olivier HOUDY

M. François BELHOMME

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

M. Alain BELLAMY

**Membre(s) excusé(s) :**

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représentée par Mme Evelyne DELAPLACE

M. Bertrand MASSOT

Mme Karine DORANGE

Mme Elisabeth FROMONT

M. Pierre SANIER

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

M. Eric GERARD

**Membre(s) absent(s) :****Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :****Présents de droit :**

M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de monsieur le préfet ; M. Laurent ARCHENAUULT, payeur départemental

**Excusé(s) :**

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle, et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, référent sureté et sécurité

**Excusé(s) :** Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, référent sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID, référente mixité et lutte contre les discriminations ; Sapeur 1<sup>ère</sup> classe Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-29, L.1612-2 et L.3312-1.

Vu plus particulièrement, l'article L.3313-1 du CGCT modifié par la loi NOTRE qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Vu la délibération n° CA-2022-44 du 10 novembre 2022 relative à l'adoption du référentiel M57 et du règlement budgétaire et financier.

Vu la délibération n° CA 2023-42 du 19 décembre 2023 relative au débat d'orientations budgétaires pour 2024.

\*\*\*

Considérant que lors de la séance du 19 décembre 2023, le président a présenté au conseil d'administration les orientations budgétaires 2024 et que cette présentation a donné lieu à un débat.

Le projet de budget 2024 s'équilibre à **61 028 340 €** (contre 53 790 358 € en 2023).

FONCTIONNEMENT	
42 844 597 € Recettes réelles <i>(dont résultat antérieur reporté 1 473 519 €)</i>	39 344 597 € Dépenses réelles
1 700 000 € Recettes d'ordre	5 200 000 € Dépenses d'ordre
<b>44 544 597 €</b>	<b>44 544 597 €</b>

  

INVESTISSEMENT	
11 281 151 € Recettes réelles <i>(dont solde d'exécution reporté 5 543 851 €)</i>	14 781 151 € Dépenses réelles
5 202 592 € Recettes d'ordre	1 702 592 € Dépenses d'ordre
<b>16 483 743 €</b>	<b>16 483 743 €</b>

**En fonctionnement**, l'équilibre est possible grâce à la progression de + 4,19% des contributions des communes, EPCI et du Département, à la reprise du résultat de fonctionnement 2023 et par l'aide financière exceptionnelle du Département (2 300 000 €).

**En investissement**, l'effort est soutenu pour parer, en particulier, au vieillissement du parc engins et à la poursuite du programme immobilier.

En l'absence de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, l'équilibre sera assuré par la dotation aux amortissements et le FCTVA **mais surtout** par le soutien financier du Département.

Cette aide comprend d'une part, le versement d'une subvention d'investissement annuelle ;

Pour 2024, **la contribution du Département** en investissement d'un montant de **231 019 €** sera utilisée pour financer les acquisitions suivantes.

OBJET ACQUISITION	MONTANT PRÉVU HT	MONTANT SUBVENTION	% du financement
115 tablettes fiches bilans	45 770,00 €	36 616,00 €	80%
PC CS/CI + PC portables	107 234,52 €	85 787,62 €	80%
Logiciel + licence syope pour tablettes fiches bilans	135 769,23 €	108 615,38 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>288 773,75 €</b>	<b>231 019 €</b>	<b>80 %</b>

D'autre part, le versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle.

Pour l'autorité compétente par délégation

La **subvention exceptionnelle** de **3 500 000 €** sera utilisée pour financer les acquisitions suivantes :

OBJET ACQUISITION	MONTANT PRÉVU HT	MONTANT SUBVENTION	% du financement
Dépenses engagées en 2023 et reportés en 2024			
5 VSAV	549 700,34 €	439 760,27 €	80%
4 VL Kangoo	87 699,68 €	70 159,74 €	80%
1 VL aménagé VLI	46 006,88 €	36 805,50 €	80%
1 VTU balisage	57 026,73 €	45 621,38 €	80%
Dépenses 2024			
2 VLOG	166 666,67 €	133 333,34 €	80%
1 VTUHR (CS)	44 583,33 €	35 666,66 €	80%
4 VL Kangoo Pré équipées	133 333,33 €	106 666,66 €	80%
4 VSAV neufs	434 010,00 €	347 208,00 €	80%
SDACR : 1 VLI	39 015,00 €	31 212,00 €	80%
SDACR : 1 VAS	104 166,67 €	83 333,34 €	80%
SDACR : 1 VCH	166 666,67 €	133 333,34 €	80%
SDACR : 1 VTU balisage	62 500,00 €	50 000,00 €	80%
SDACR : 2 FPTSR	583 333,33 €	466 666,67 €	80%
3 rénovations FPTMO/FPT	196 250,00 €	157 000,00 €	80%
Grosses réparations	83 333,33 €	66 666,67 €	80%
Révision décennale EPA	75 000,00 €	60 000,00 €	80%
Matériels médicaux (chaises porteuses...)	58 208,04 €	46 566,43 €	80%
Parc ARI	458 333,33 €	366 666,66 €	80%
Matériels de désincarcération	83 333,33 €	66 666,66 €	80%
Echelles à main	58 333,33 €	46 666,66 €	80%
Lances à main	25 000,00 €	20 000,00 €	80%
Machine à laver ARI	79 166,67 €	63 333,34 €	80%
Tuyaux	25 000,00 €	20 000,00 €	80%
Drapeau CDSP 28	12 500,00 €	10 000,00 €	80%
Habillements sapeurs-pompiers	362 500,00 €	290 000,00 €	80%
EPI feu (gants, cagoules...) + casques	66 666,67 €	53 333,34 €	80%
PC postes opérateurs et serveurs	116 666,67 €	93 333,34 €	80%
Sécurisation pylônes et équipt. alarmes	200 000,00 €	160 000,00 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>4 375 000,00 €</b>	<b>3 500 000 €</b>	<b>80%</b>

Ainsi que le versement d'une avance sans intérêt de 500 000 € remboursable sur 10 ans pour financer le programme immobilier.

Considérant que conformément à l'article précité, une présentation synthétique du BP 2024 est annexée au présent rapport.

Considérant qu'un état du personnel est annexé au budget sous la forme d'un tableau des effectifs.

\*\*\*

Pour l'autorité compétente par délégation

**Le CASDIS, après en avoir délibéré :**



- adopte le budget primitif 2024 ;
- approuve l'utilisation des subventions d'investissement du Département conformément à la répartition ci-dessus.

**Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**